



Monsieur Sadullah ERGIN
Ministre de la Justice
ADALET BAKANLIĞI
06659 BAKANLIKLAR – ANKARA
TÜRKIYE

Strasbourg, le 30 septembre 2013

Réf. : CW/cab/N° 2013-163

Alain Beretz

Président

Affaire suivie par

Claudine Wernert

Tél. : +33 (0)3 68 85 70 82

president@unistra.fr

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de président de l'Université de Strasbourg, attaché aux libertés académiques qu'a défendues cette communauté universitaire à un moment tragique de son histoire, je voudrais vous redire le soutien que j'accorde à Pinar Selek. Sociologue reconnue par le monde universitaire, elle achève actuellement un doctorat à l'Université de Strasbourg.

Je sais l'importance que revêt pour elle la protection académique qu'au nom de l'Université de Strasbourg je lui ai accordée. Mais je sais aussi le poids qui pèse sur elle au quotidien, je sais le poids de l'entrave à sa liberté : celui-ci trouve son origine dans un procès dans lequel bien qu'ayant clamé son innocence elle n'a pas été entendue.

Porte-parole d'une communauté universitaire convaincue de l'innocence de Pinar Selek quant aux actes qui lui sont reprochés, c'est confiant que je me tourne vers vous en vous demandant d'agir afin que Pinar Selek puisse vivre libre, là où elle le souhaite, et poursuivre ses recherches. Le respect de la liberté académique, valeur que partage l'Université de Strasbourg avec les universités turques dans le cadre de partenariats fructueux, doit triompher pour retrouver sa juste place.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma très haute considération.




Alain Beretz